Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_282-DE

DC_2026_282

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 61 Votants (dont 3 pouvoirs) : 64	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Christophe FESSELIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_282-DE

DC_2026_282

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Rapport d'activité du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) - Année 2025

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-39 et L.5711-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) est soumis aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en vertu de cet article les syndicats doivent soumettre, à l'organe délibérant des collectivités territoriales membres, un rapport retraçant leur(s) activité(s), accompagné du compte administratif ;

Considérant la synthèse du rapport d'activité du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré mettant en avant les principales actions ci-après :

1. Révision du SCoT du Pays de Vitré
La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été engagée en 2024. Elle est structurée en 4 volets confiés à des prestataires spécialisés (SCE, Citadia, Praxidev, Lahalle Rouhaud). Plusieurs temps forts ont jalonné l'année : ateliers techniques et politiques, séminaire des élus, échanges avec les PPA et partenaires (Eau des Portes de Bretagne, SMICTOM…). Le projet de ScoT a été arrêté le 11 février 2026.

2. Suivi des documents d'urbanisme
• 10 avis rendus en tant que Personne Publique Associée (contre 13 en 2024), plus un avis sur un PVAP.
• 3 réunions d'assistance à la révision ou élaboration de documents d'urbanisme.
• 4 avis rendus sur les procédures d'évolution des SCoT limitrophes.
• 1 avis émis sur le projet de SAGE Vilaine.
• 4 avis émis sur les demandes de permis de construire et permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher devant être compatibles avec le SCoT.
• 3 avis émis sur les permis de construire « commerce ».

3. Coopérations et démarches interterritoriales
• InterSCoT Ille-et-Vilaine : Poursuite du travail sur la thématique « Eau et aménagement » (élaboration d'un document commun : « Eau et Aménagement : pour une meilleure prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire et la planification »).
• Conférence régionale ZAN Bretagne : Participation active à 3 plénières et plus de 12 visios sur les enjeux de sobriété foncière, MOS, ZAC…
• Corrections des données MOS : Centralisation des corrections d'erreurs cartographiques sur la période 2011–2021.
• Rencontres Nationales des SCoT (Arras) : Échanges sur la stratégie écologique, biodiversité, renaturation, ZAN.

4. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
• 90 demi-journées en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et études pré-opérationnelles de densification, pour un montant total facturé aux communes de 31 500 €.
• 6 nouvelles conventions d'AMO, hors études pré-opérationnelles, ont été signées.

5. Études pré-opérationnelles de densification

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_282-DE

DC_2026_282

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

• Offre d'études pré-opérationnelles de densification : proposée depuis fin 2023, structurée autour d'un diagnostic, de scénarios d'aménagement et d'une programmation. Depuis fin 2025, une étape complémentaire d'accompagnement à la coordination et au suivi de la phase opérationnelle est proposée aux communes.
• Bénéfices pour les communes : Permet de lancer une maîtrise d'œuvre, vendre une parcelle avec un projet esquissé, définir des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), exercer le droit de préemption urbain ou solliciter l'EPF.
• 6 études réalisées ou en cours de réalisation

6. Instruction du droit des sols (ADS) et Publicité/Enseigne
• Service composé de 2 agents (coordinatrice 0,8 ETP + instructeur 1 ETP).
• 657 dossiers instruits (stable vs 2024), moyenne 54,75/mois.
• Typologie : 43 % déclarations préalables, 36 % permis de construire, 12 % CU, 7 % autres.
• Communes les plus actives : Janzé (114), Martigné-Ferchaud (98), Retiers (75), Thourie (67).
• 70h de demandes de renseignement et 17h de tickets logiciels.
• 3 facturations via avenant ADS, prestation remplacement facturée 1 496,09 € (Retiers/Marcillé-Robert).
• Nouvelle tarification depuis mai 2025 (8 €/dossier), recettes 121 549 €.
• Publicité/Enseigne : avenant oct 2025, 5 autorisations pour Janzé (840 €), Amanlis rejoint le dispositif.

7. Conseil, formation et communication
• Conseils juridiques et techniques délivrés en continu (préemption, procédures, évaluation environnementale, enquêtes publiques, déclassement de voirie, ...).
• Formations et veille : Nouvelles lois, photovoltaïque/agrivoltaïsme, ZAN, actualité de l'urbanisme, réglementation de l'affichage publicitaire.
• Participation institutionnelle : 4 réunions d'information avec la DDTM35.
• Communication et identité : Adoption d'un nouveau logo et déploiement du site internet (https://www.supv.bzh/). Lettre d'information « À la carte ! » diffusée en juin 2025. Flash info sur la révision du SCoT en septembre. Compte LinkedIn maintenu actif.

8. Observatoire
Accompagnement révision SCoT :
• Collaboration avec la SGEvT pour l'évaluabilité du document (diagnostic en ligne, modélisation continue, outils).
• Première modélisation des orientations/objectifs du DOO dans TEREvAL pour redéfinir les indicateurs du futur SCoT révisé.

9. Moyens matériels, financiers et ressources humaines
• Charges 2025 :
  • Fonctionnement : 75 375,21 € (+ assurance risques statutaires, frais déménagement/bail).
  • Personnel : 288 147,49 € (+ remplacement maladie, prévoyance, avancements).
• Budget annexe ADS :
• 0,08 ETP (responsable) / 0,8 ETP (coordinatrice) / 1 ETP (instructeur) / 0,1 ETP (gestionnaire).

Il vous est proposé :
- D'approuver le rapport d'activité 2025 du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ainsi que des comptes administratifs joints en annexe du :
- budget droits des sols ;
- budget syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_282-DE

DC_2026_282

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 64

- **Abstentions : 2**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 62**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.